

17 mai 1990 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Conférence de presse de M. François Mitterrand, Président de la République, notamment sur le Conseil du Pacifique Sud et les essais nucléaires de Mururoa, la formation des jeunes et la situation économique et sociale en Polynésie, Papeete, le jeudi 17 mai 1990.

Nous venons d'achever à l'instant la réunion du Conseil du Pacifique Sud. Elle a été meublée de très nombreuses interventions - ce qui explique un peu le prolongement de nos débats - émanant des représentants des divers territoires présents, avec un tour d'horizon très large effectué par chacun des ministres compétents.

- J'arrive moi-même au terme d'un voyage qui en réalité m'a permis de rester deux jours et demi en Polynésie. Vous avez suivi ce voyage. Vous devez donc avoir déjà des questions toutes prêtes, je les écoute.

- QUESTION.- Monsieur le Président, j'aimerais que nous éclaircissons un petit point tous les deux. Vous avez prononcé à Mahina une phrase qui a fait "tilt" et qui est celle-ci : vous avez dit que nous pourrions "connaître à la fin de ce siècle un nouveau stade d'évolution dont nos enfants pourront dire qu'il aura constitué un véritable tournant dans l'histoire de la Polynésie". Or, monsieur le Président, si nous pouvons encore faire évoluer le traité de 1984, le seul tournant véritable qu'il nous reste est celui de l'indépendance ou de l'indépendance-association, alors est-ce une proposition ou est-ce que nous avons mal compris ?

- LE PRESIDENT.- Vous ne m'avez pas entendu dire cela.

- QUESTION.- Si, je vous ai entendu.

- LE PRESIDENT.- Parler d'indépendance ou d'indépendance-association ?

- QUESTION.- Non.

- LE PRESIDENT.- Je souhaite donner au statut de 1984 qui a consacré l'autonomie interne dans tous ses effets. J'ai demandé aux membres du gouvernement de veiller à ce que, dans tous les domaines où elle peut s'appliquer, où elle ne s'applique pas encore, où il convient de se défaire des séquelles du système colonial, cette prospection soit entreprise. Les contacts que nous avons avec les élus nous permettent de savoir très exactement ce qui reste souhaité et ce qui peut être accompli. Je voudrais qu'avant la fin de siècle, nous soyons passés définitivement au stade que nous avons amorcé en 1982, 1983, 1984.

QUESTION.- Le Conseil du Pacifique Sud vient de se terminer. Je voudrais en venir à ce sujet qui me semble très important pour la région. Il y a eu une délégation imposante du gouvernement à ce Conseil du Pacifique Sud. On a le sentiment que l'Etat français, la France veut marquer d'une pierre blanche ce Conseil qui doit appeler d'autres développements, d'autres tournants dans le sillage de ce qu'a été le secrétariat du Pacifique Sud. Puis-je en avoir confirmation ?

- LE PRESIDENT.- Oui, absolument. Il y avait, je crois, huit membres du gouvernement présents. Chacun a rendu compte de son action dans les domaines de sa compétence. Il en manquait un qui n'avait pas pu se déplacer, c'était le ministre de la recherche, M. Curien, et ce qu'il devait dire a été rapporté par le ministre de l'éducation nationale, M. Jospin. C'est un déploiement non pas important mais nécessaire. Dès lors que nous avons créé cet organisme, il convient de le justifier

et de montrer aux populations des territoires en question, que le gouvernement de la République tient le plus grand compte de leur existence et de leur aspiration. Il est normal que les membres du gouvernement ne soient pas réservés au domaine international, ou au domaine métropolitain et qu'ils soient présents lorsque l'on a besoin d'eux ! Nous avons pu entendre les Présidents de Congrès, d'Assemblées territoriales, de gouvernement territorial, les parlementaires de Polynésie, de Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna, les hauts fonctionnaires, les diplomates, des officiers généraux et des représentants de l'administration et cela nous a donné un examen très complet de la situation actuelle dans le Pacifique Sud. Je veillerai à l'avenir à ce que les membres du gouvernement fassent le même effort. On pourrait aussi tenir ce type de séance, en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna. Rien n'est impossible, au contraire. Je souhaite que le champ soit ouvert, mais l'obligation politique et morale que représente pour le gouvernement de la République, sous la conduite du Premier ministre, la nécessité de participer, de prendre part à la délibération avec les élus des territoires me paraît correspondre exactement à l'objet de ce Conseil. C'est aux populations que nous nous adressons. Nous estimons que nous leur devons bien cela.

QUESTION.- La réduction des inégalités sociales est une de vos premières préoccupations. Or, hier soir, au cours de votre rencontre avec le Conseil des femmes, vous avez pu découvrir un problème de la société polynésienne, c'est-à-dire la place que les femmes y occupent. Une place très ambivalente : d'une part, la femme polynésienne joue un rôle primordial de chef de famille dans la gestion du quotidien, d'autre part elle est totalement absente ou presque de la vie politique et économique du territoire. Alors, est-ce que cette constatation vous a choqué et quel commentaire vous inspire-t-elle ?

- LE PRESIDENT.- Elle me choque depuis longtemps, là et ailleurs. Car si l'on peut observer des nuances dans la représentation féminine, que ce soit en Polynésie ou en Métropole, c'est le même phénomène. La représentation féminine reste très en deçà de cela, de ce qu'elle devrait être. Mais il faut que les formations politiques assument cette responsabilité.

- Au cours de cette réunion que j'ai tenue, en effet, avec le Conseil des Femmes, j'ai pu constater leurs préoccupations réelles, dans ce domaine de la représentation politique. Plus s'intéressent aussi à beaucoup d'autres sujets, sur tous les plans, notamment celui de l'emploi, du travail et j'ai pendant l'heure que cela a duré, tiré le plus grand profit de ce genre de contact. L'ensemble des femmes qui se trouvaient présentes était très informé. On voyait bien à quel point elles étaient prêtes à assumer les responsabilités qui ne leur sont pas toujours accordées. Elles étaient dans une commune dont le maire est une femme, et j'avais remarqué qu'il y en avait plusieurs dans son Conseil municipal. Mais ce qui m'a été dit, c'est que c'était plutôt un cas exceptionnel. Il y avait d'ailleurs une femme membre du gouvernement territorial qui se trouvait là, et qui a participé à la discussion et la nouvelle déléguée à la condition de la femme, qui a été désignée récemment par Mme Michèle André.

- La revendication politique n'était qu'un aspect des choses. Tous les cas ont été envisagés, la revendication sociale en faveur des femmes en détresse, celui des femmes âgées, seules, souvent abandonnées. Mais il existe déjà des institutions qui commencent à s'occuper de ce problème spécifique. Le ministre des départements et territoires d'Outre-mer qui était là a estimé pouvoir, au cours des prochaines années, des prochains mois même, étoffer, accroître les contributions, en particulier celles du gouvernement, pour développer cette action demandée par le Conseil des Femmes.

- Quant aux regrets que j'exprime une fois de plus devant la domination des moeurs traditionnelles, je ne parle pas là de la Polynésie, mais de l'ensemble de la collectivité nationale, du discours que je pourrais tenir dans n'importe quelle ville de France métropolitaine, cela montre que nous ne sommes vraiment qu'au début du chemin.

QUESTION.- Vous n'avez pas parlé durant ces trois jours du CEP qui est pourtant le moteur de ce territoire depuis plus de vingt-cinq ans. Si les Etats-Unis et l'URSS observaient un moratoire de gel de leurs expérimentations nucléaires, quelle serait alors la position de la France ?

- LE PRESIDENT.- Nous avons parlé du CEP - mais enfin, vous n'étiez pas présents au Conseil du

Pacifique Sud -. Cela n'a pas été absent de nos pensées. A vrai dire, si je n'en ai pas parlé, c'est parce que personne ne m'en a saisi. Si on m'en avait saisi, j'en aurais parlé. Je n'avais aucune raison de m'exprimer a priori, car les choses sont claires. On a organisé depuis quelques temps, et on a bien fait, ce que l'on appelle une opération de transparence. Il y a beaucoup de personnes, scientifiques, techniciens qui ont désormais accès à Mururoa. On m'a donné les chiffres de trois cents cette année. On a ouvert les portes pour que les spécialistes de l'environnement, en particulier, puissent apprécier véritablement l'effet des essais nucléaires. J'avais souhaité que cette action fût menée, lorsque j'étais venu moi-même, il y a quelques années. J'avais remarqué quelque chose qui m'avait choqué. On m'avait fait entrer dans des salles secrètes où je n'avais vu que des tuyaux et des robinets. Mais à l'entrée de cette salle au secret si mystérieux que je n'en ai pas perçu la signification exacte, accompagné que j'étais par les différentes personnalités représentant ce territoire, la porte leur a été interdite. J'ai pensé que les robinets et les tuyaux pouvaient être montrés à quiconque autant qu'à moi. En vérité, il faut aller plus loin que ce pauvre petit secret qui n'a pas de sens. Et il faut que ceux qui en ont la compétence, puissent s'informer. Il ne s'agit pas du secret militaire de fabrication de technologie nucléaire. Là-dessus on peut comprendre qu'il y ait un certain droit à la discrétion. Mais, pourquoi ne pas visiter les installations et pourquoi ne pas être mis en mesure d'en apprécier tous les effets ?

- Je crois que cette politique de transparence finit par convaincre. Ce qui fait que beaucoup moins de questions sont posées. Est-ce nocif ? Si cela ne l'est pas, pourquoi tant de bruit ?

- Que de fois m'est-il arrivé de rappeler qu'à Paris, nous nous trouvons plus proches des champs d'expériences soviétiques que ne l'est la Nouvelle-Zélande par exemple de Mururoa. Ce sont des expériences souterraines, dans des conditions qui n'ont rien de commun avec les expériences à l'air libre qui se déroulaient en Australie au début des expériences anglaises. Les précautions prises sont multiples. La question de la situation de ce pays sur le plan de la santé publique et de l'environnement n'est plus posée. Si elle se posait, nous ouvririons l'information au maximum.

- Sur un plan plus général, disons plus politique dans le bon sens du terme, si l'Union soviétique et les Etats-Unis cessaient leurs expériences, ou les gelaient du moins un certain temps, est-ce que nous ferions de même ? Je n'ai pas entendu dire qu'ils avaient l'intention de les arrêter durablement. Alors cela m'est difficile de raisonner sur des hypothèses. Ils ont des forces nucléaires hors de comparaison quant à la quantité, avec les nôtres. C'est de l'ordre de 12 à 13000 charges nucléaires, pour la France, c'est de l'ordre de 300 à 400. Et j'observe que lorsque l'on s'adresse d'abord à la France, c'est tout de même un peu inverser l'ordre d'importance. On a vu des actions menées contre les installations de Mururoa. On n'en a pas vu menées contre celles du désert américain ou des régions soviétiques où des expériences se déroulent.\

` Suite sur les expériences nucléaires à Mururoa `

- Si ce problème doit être abordé, c'est dans le cadre du désarmement. Ou l'on désarme et tout le monde désarme, par un accord international, d'une façon équilibrée et concomittente. Alors la France, à partir d'un certain moment, se mettra de la partie. Quel est ce certain moment ? Celui à partir duquel les normes différentielles que je viens de citer, 12 à 13000 ou 300 à 400, sera réduit au point que la France ne sera pas livrée aux éventuelles ambitions des uns ou des autres ? Il faut quand même que nous assurions la défense de notre pays avec les moyens dont nous disposons. J'ajoute, vous me direz c'est de la théorie, non ce n'est pas de la théorie, que la stratégie qui est la nôtre suppose que la dissuasion dont nous disposons nous permette d'interdire la guerre parce que le risque serait trop grand, et non pas de la faire. Après tout, depuis la dernière guerre mondiale, ce tragique équilibre a tout de même démontré sa valeur. Alors nous participons à toutes les conférences de désarmement. Nous avons même animé certaines d'entre elles, celles sur le désarmement chimique à Paris. Nous avons pris l'initiative d'un certain nombre de mesures de désarmement conventionnel, on en discute actuellement. J'ai approuvé immédiatement l'accord de Washington entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination des armes nucléaires à moyenne portée. Je souhaite très vivement que Russes et Américains s'entendent sur la réduction annoncée naguère d'au moins 50 % de

leurs forces stratégiques. Il resterait quand même 6 à 7000 charges nucléaires et nous ne serions pas encore au bout du compte. J'ai exprimé à la tribune des Nations unies les conditions que je posais pour que la France pût participer sur le plan nucléaire - elle participe partout ailleurs - à cette forme de désarmement. Comme le CEP est à la base de nos expériences qui ont simplement pour objet de suivre l'évolution des technologies, même en raréfiant les occasions d'expérimenter. Si nous le faisons, ce n'est pas pour le plaisir, ni pour provoquer l'irritation, l'énervement ou l'inquiétude. Je pense que nous sommes arrivés pour l'instant à un point où l'on sait bien que la France qui est un pays pacifique, ne sera pas le dernier à désarmer si un grand sentiment de concorde règne sur le monde. On n'en est pas tout à fait là. On a fait quand même beaucoup de chemin depuis trois ou quatre ans. Nous sommes prêts à le continuer. Mais d'ici là le CEP continuera son ouvrage.\

QUESTION.- Vous parlez de transparence, ne croyez-vous pas que cette transparence est quelque peu opaque vis-à-vis de l'information ? La preuve en est, à chaque tir nucléaire, ce sont les néo-Zélandais qui nous préviennent qu'un tir a eu lieu à Mururoa. Pourquoi ce ne sont pas les autorités qui nous le diraient à nous, journalistes ?

- LE PRESIDENT.- Ce sont les néo-Zélandais qui vous le disent mais pas à moi ! Alors si vous voulez, je vous communiquerai ma science et on publiera cela sans la moindre difficulté.\

QUESTION.- Vous avez, à plusieurs reprises, répété aux élus de ce territoire polynésien qu'ils avaient la responsabilité de leurs affaires et la maîtrise de leur destin.

- QUESTION.- Cette déclaration a retenu, vous en conviendrez, l'attention, voire même créé des inquiétudes sur la politique envisagée par la France en Polynésie française. Pourriez-vous donner davantage d'explications sur ce sujet ?

- LE PRESIDENT.- Créé des inquiétudes, je me demande auprès de qui ? La politique d'autonomie interne est une grande politique française qui rencontre, de la façon la plus générale, l'assentiment et l'espérance des populations. Quand on se trouve, comme cela, à des milliers et des milliers de kilomètres, il est normal que l'on souhaite avoir une capacité de décision dans les domaines que l'on vit chaque jour, là où l'on travaille. Et moi, personnellement, j'éprouve tout à fait la nécessité de cette évolution et, s'il le faut, je la précéderai. C'est sans doute ce qui a alerté votre consœur dans sa première question. Il faut que l'autonomie interne soit véritablement ce que cette dénomination signifie.

- Alors vous dites : cela inquiète. Cela inquiète qui ? Je ne sais pas qui s'inquiète. Ceux qui ne veulent jamais évoluer ? Tant mieux s'ils s'inquiètent, ils auront bien raison ! Je ne suis pas pour l'immobilisme dans les relations humaines. Et, dans la mesure où la France a été assez intelligente et assez audacieuse, depuis déjà longtemps, pour faire que les diverses populations qui relèvent de la République, de son autorité, s'assument partout où ce n'est pas une compétence d'Etat, obligatoire, constante, je m'en réjouis. Alors ceux qui s'en inquiètent, ils en ont besoin : nous sommes en République mais ce n'est pas leur opinion qui pèse le plus lourd dans mon esprit.\

QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez préconisé pour l'ensemble de l'Outre-mer l'égalité sociale par opposition aux parités sociales. Il y a eu le rapport Rippert. Est-ce que vous pouvez préciser la philosophie du gouvernement ?

- LE PRESIDENT.- Nous voulons que l'ensemble des départements d'Outre-mer puisse accéder aux dispositions de nos lois qui, puisque vous avez parlé du social, garantissent pour les différentes catégories qui en ont besoin la solidarité nationale, pour les personnes âgées, très jeunes, malades, accidentés, handicapés, chômeurs, personnes ayant de trop faibles salaires. Oui, compte tenu des situations différentes et selon la latitude où l'on se trouve, il faut tendre à cette forme d'égalité. C'est un énorme travail, parce que je vous le répète on part de loin, on ne peut pas tout rattraper comme cela en une année, deux années, trois années. L'effort à faire est considérable mais on le fait, donc on avance. J'ai vraiment l'ambition que les résultats, au terme de mon mandat, soient si sensibles (nous parlons pour l'instant des populations des départements d'Outre-mer mais que les populations sachent d'une façon irréductible que tel est bien l'objectif majeur pour toute la République française) qu'on en aurait fini avec des

considérations qui ont encore cours ici et là sur disons les différences d'essence, différences de nature qui justifieraient les différences sociales. Ce n'est pas notre philosophie. Il faudrait maintenant que loi par loi nous examinions de quelle manière cela se passe. C'est une question que je traite partout où je vais, y compris dans la métropole. Et dans la métropole aussi, il y a grand besoin de justice sociale.\

QUESTION.- Je vais relever le sujet, monsieur le Président, si vous le permettez & jusqu'à présent la pratique du régime d'autonomie interne ne donne pas des résultats manifestes pour ce qui concerne la réduction des inégalités, dont vous soulignez vous-même la nécessité. Est-ce que dans votre esprit, il existe un seuil à partir duquel, si cette situation durait, l'Etat se devrait d'intervenir plus directement pour pallier éventuellement les défaillances des institutions locales ?

- LE PRESIDENT.- L'Etat garde la responsabilité de la cohésion nationale. A partir de là il doit corriger les situations d'inégalités qui seraient perpétuées par des pouvoirs locaux. La loi, c'est la loi pour tous. Elle est supérieure aux dispositions particulières, locales ou géographiques. Mais, comme ce n'est pas une situation qui puisse vraiment être habituelle que de voir les dirigeants locaux, élus du peuple, plus timides que le serait le gouvernement de la République, il est vraisemblable que nous serons assez peu souvent dans un cas pareil. Mais si tel devait être le cas, je vous apporte ma réponse.\

QUESTION.- Monsieur le Président, dès votre arrivée vous avez évoqué le problème d'une fiscalité locale, en estimant qu'elle a besoin d'une réforme qui irait peut-être plus dans le sens d'un encouragement à la production locale. Le Président Leontieff vous avait répondu aussitôt dans une interview que cette réforme appartenait aux autorités locales, aux élus locaux. Cela fait partie de la règle de l'autonomie. Malgré tout, pensez-vous que l'on puisse faire allusion à la phrase de votre Premier ministre, Michel Rocard ici présent qui a rappelé dans un discours place Tarahoï, à Papeete en 1989 que, qui paie, contrôle, et donc si le Territoire n'arrive pas à gérer ses propres affaires, à obtenir une bonne maîtrise de sa fiscalité et de son niveau de vie, l'Etat peut malgré tout faire pression ?

- LE PRESIDENT.- Ecoutez, d'abord le Premier ministre et moi, nous sommes aussi des citoyens de la République, donc on peut donner notre avis, ce n'est pas un domaine interdit. Donc, on le donne. D'autre part, l'Etat, puissance publique pour tous les Français, contribue à l'équilibre des finances publiques partout, en métropole et dans chaque département ou territoire d'outre-mer. Disons que pour le moins, il peut donner son avis, la décision relève en effet des autorités territoriales. Donc, on donne l'avis, il le faut. Si l'on imaginait un territoire irréel, qui n'existe pas dans lequel on déciderait de ne lever aucun impôt en disant de toute manière, Paris fera la différence, vous imaginez à quel point cela ne serait pas tenable. Et pourtant le pouvoir est en effet local. Ce serait donc un défi au bon sens, mais ce défi au bon sens, personne ne l'a lancé. Il y a des systèmes de fiscalité qui sont quelque fois un peu timides ou mal équilibrés parce qu'ils résultent de longues traditions. C'est tout, on n'incrimine personne. Dans nos conversations avec les dirigeants qui ont la responsabilité de la décision, s'est engagé un dialogue fécond, un dialogue fructueux dans lequel nous nous permettons de leur dire, il faut quand même penser que votre territoire se trouve en difficulté, qu'il doit sans écraser les populations, équilibrer les modes de financement. Ce n'est pas la fêrule, on n'agit pas d'autorité, mais la discussion est ouverte, elle a lieu. J'ai parlé très librement avec le Président Leontieff et avec le Président de l'Assemblée territoriale, M. Juventin, et puis avec les ministres, j'ai donné mon avis, pourquoi est-ce que je serais le seul à ne pas pouvoir le donner. Pourquoi est-ce que le Premier ministre serait encore plus interdit ? C'est tout ce que cela veut dire, mais nous sommes quand même très sensibles au fait que ayant précisément défini les termes de l'économie interne, ce n'est pas nous qui allons y manquer et commencer par nous substituer à ceux qui viennent d'acquérir cette compétence.

- Tout cela est du domaine, je le répète du débat, de la discussion.\

QUESTION.- Monsieur le Président, à plusieurs reprises, vous avez vanté les mérites de la cohabitation harmonieuse qui semble régner ici entre différentes communautés ethniques et culturelles. Vous avez souhaité que ce message parvienne jusqu'à la métropole, est-ce que vous

etes optimiste sur la capacité du peuple français au regard de l'actualité ? d'intégrer, de recevoir, d'entendre ce message ?

- LE PRÉSIDENT.- C'est-à-dire que la réalité d'ici est extrêmement intéressante sur le terrain que vous traitez, c'est-à-dire l'harmonie des ethnies essentiellement. C'est vrai que, quand on voit comment sont composées les familles de Polynésie et particulièrement à Tahiti, des ethnies extrêmement diverses venues d'un peu partout. J'ai posé la question : est-ce que cela vous fait des difficultés ? Pas le moins du monde, on n'y pense plus parce que l'on a réalisé à partir des immigrations une sorte de synthèse qui est pratiquée dans la vie quotidienne, dans la vie individuelle, dans les relations personnelles. Bien entendu c'est une situation exemplaire, très particulière, mais cela prouve que c'est possible, que les hommes et les femmes ne sont pas condamnés à se dresser les uns contre les autres parce que l'un est d'origine danoise, l'autre d'origine chinoise, l'autre d'origine tahitienne et le dernier d'origine métropolitaine française ou anglaise. A regarder la liste des membres de l'assemblée territoriale et même simplement la liste des membres du gouvernement territorial, on s'aperçoit que l'étendue des ascendances multiples est encore plus large que ce que je viens de dire. Mais ça marche, presque toujours dans la majorité des cas, comme vous le savez ce sont des personnes, des hommes qui viennent de l'extérieur et qui ont épousé des femmes polynésiennes, ce qui prouve que la femme polynésienne, forte de ses traditions, a une très grande capacité à fondre dans son foyer des différences. C'est un bon exemple, je n'ai pas la prétention de dire qu'en métropole cela va se passer comme cela parce que, s'il y a une réelle immigration, il n'y a pas une même nécessité. C'est un pays d'accueil mais ce n'est pas non plus un pays vers lequel se dirigent tous ceux qui voyagent par le monde, même si nous avons des problèmes particuliers que chacun connaît. C'est bon de dire aux Français : voyez il y a des pays où ce problème ne se pose pas et où pourtant il est plus aigu que chez nous, ce qui devrait tempérer les passions. Voilà ce que cela veut dire.\

QUESTION.- Monsieur le Président, la précédente réunion du Conseil du Pacifique, la seule d'ailleurs qui ait eu lieu, s'est tenue en 1986. En quatre années, qu'est-ce qui a changé entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui, compte tenu des objectifs que vous vous étiez fixés ?

- LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est en fait la troisième réunion. Il y en a eu une à Mururoa, il y en a eu une à Paris et il y a maintenant celle-ci à Papeete.

- L'évolution c'est que d'abord il y a une participation maintenant complète des représentants des différents Territoires. Avant c'était un peu partiel. Aujourd'hui j'ai pu constater que, pour la Polynésie, il y avait des élus, y compris les parlementaires nationaux, les députés et sénateurs. Il en allait de même pour Wallis et Futuna. Pour la Nouvelle-Calédonie, c'était un peu différent mais il y avait deux sur trois des présidents de région, le troisième s'étant fait excuser et étant représenté par le premier vice-président et il y avait le Président du Congrès. Donc c'est vraiment très large et la présence de toutes les formes de représentation d'un territoire est intégrée au système pour la première fois.

- Nous avons fait aussi appel à beaucoup de fonctionnaires responsables et à tous les ambassadeurs concernés, pas seulement du Pacifique Sud - il y a aussi l'ambassadeur de France au Japon - on sait bien qu'en Polynésie des relations existent avec le Japon, c'est-à-dire que la ligne idéale de l'Equateur ne correspond pas à la réalité et qu'il y a des échanges constants entre certains pays du Pacifique nord et le Pacifique sud. Donc ce conseil est un organisme qui a vraiment trouvé son équilibre. Au point de départ on pouvait se dire pourquoi ce conseil ? Mais par la qualité des questions traitées aujourd'hui dont vous aurez connaissance à l'issue de cette conférence par un communiqué sur les problèmes universitaires, sur la formation des adultes, sur l'environnement, les problèmes de santé, d'énergie renouvelable, sur la recherche, etc.. Ce texte vous montrera que, désormais, le Conseil est appelé à disposer d'une compétence très étendue. Voilà le progrès. Puis il y a l'usage, peu à peu des habitudes se prennent.\

QUESTION.- Monsieur le Président, la France vient de vivre une affaire de racisme terrible. Un cimetière juif a été profané, vous avez vous-même pris part à une manifestation pour protester contre le racisme en France. Est-ce que vous pensez que maintenant il est temps que les partis politiques, publiquement et en commun, proclament qu'ils ne s'allieront jamais, qu'ils ne

politiques, politiquement et en somme, précisément que nous ne sommes jamais, que nous ne passeront aucun accord de quelque nature que ce soit avec ceux qui propagent des idéologies dites "révisionnistes" ou ceux qui ont fait du racisme un thème populiste ?

- LE PRESIDENT.- Il ne m'appartient pas de décider à la place des formations politiques, elles feront ce qu'elles voudront. Je peux simplement exprimer un espoir, un vœu et assurer la détermination en tout cas du gouvernement de la République à garder la tête froide et en même temps une ligne de conduite extrêmement ferme contre les formes du racisme. C'est ce qui a été fait constamment, notamment ces derniers temps. J'ai moi-même tenu, comme vous venez de le rappeler, à marquer ma solidarité. Je n'ai pas participé à un défilé, ce n'est pas mon rôle. Mais je suis allé là où le défilé devait se séparer pour saluer ses initiateurs. Je pense qu'ils avaient raison de marquer un refus à l'égard de ces terribles excès du racisme mais maintenant chaque formation politique est responsable devant l'opinion et devant ses adhérents. Je ne suis pas sûr que des paroles de sagesse suffiront. Dans ce cas-là, l'Etat doit faire respecter les lois fondamentales de la République, les principes qui inspirent l'action de la République et qui ont une origine très connue, tout à fait simple, qui a servi de modèle à toutes les démocraties du monde à partir de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Alors, il faut en tirer toutes les conséquences.

- QUESTION.- Sur le même sujet, il y a quelques heures, M. Chirac, ancien Premier ministre, a déclaré que la responsabilité de la dérive morale constatée notamment à propos de l'affaire de Carpentras, incombait tout autant à M. Le Pen qu'à vous-même. Et il a indiqué que vous portiez une responsabilité en ce qui concerne la montée du Front National de manière à affaiblir la droite.

- LE PRESIDENT.- Je ferai une remarque tout à fait classique en disant que vous savez bien que je ne prends jamais part à des polémiques personnelles. Voilà, pas d'autres réponses à vous faire.\

QUESTION.- Pour revenir à la Polynésie et plutôt plus aux jeunes : près de 50 % de la population a moins de 20 ans à Tahiti, la démographie est galopante comme vous l'avez noté, les richesses sont concentrées dans quelques mains. Ne craignez-vous pas que la formation professionnelle soit un remède un peu léger pour cicatriser les plaies d'une jeunesse qui s'interroge ? La délinquance grimpe à Tahiti, le "pakalolo" fait recette, une situation qui rappelle plus la banlieue des agglomérations des grandes villes que le paradis idyllique vanté par les cartes postales. Les gens de Tahiti vous écoutent, qu'avez-vous à leur dire pour qu'ils ne perdent pas espoir ?

- LE PRESIDENT.- Mais monsieur, la "démographie galopante", comme vous le dites - je n'aurais pas dit cela, mais elle va vite - va plus vite que ne peuvent assumer les moyens de ce territoire. On peut naturellement développer une politique qui tend à réduire les effets de cette démographie. Mais vous en connaissez les limites : souvent, selon les traditions de telle ou telle population, il est plus aisé ou moins aisé de le faire comprendre ou de le faire admettre. On peut même révolter des consciences, parce que c'est une matière très délicate. Il faut la traiter avec beaucoup de délicatesse. Et cependant, il est dangereux pour l'équilibre de ce peuple polynésien que la démographie, que les naissances, que la natalité puissent suivre un tel cours. Cela étant, il y a beaucoup d'enfants. Il faut bien s'en occuper !\

` Suite sur la démographie et la formation de la jeunesse `

- On ne peut pas s'en occuper artificiellement. La formation n'est certainement pas le seul moyen, mais c'est le moyen de base. On pourrait faire appel à des ressources morales, spirituelles, à une certaine idée du devenir de l'homme en société. Il faudrait aussi développer mille et mille techniques appropriées. Mais la formation est quand même une réponse de base. Si nous avons connu une crise si longue en France métropolitaine, c'est parce que nos jeunes filles et nos jeunes gens n'ont pas été suffisamment tôt formés aux métiers qu'ils feront. Et comme ces métiers changent vite en raison de l'évolution extraordinaire des techniques, ils se trouvent complètement déphasés avec l'évolution du temps. C'est ce qui explique ce phénomène. On vient de créer en France des milliers d'emplois au cours de ces deux dernières années. Et en même temps, le chômage n'a pas diminué avec la même ampleur, c'est parce que cela ne s'adresse pas aux mêmes personnes et que ceux des chômeurs qui n'ont pas acquis une

formation adéquate sont encore restés au bord de la route. Mais il y a en Métropole moins de jeunes au chômage, parce qu'ils sont plus disponibles, ou bien parce qu'on s'est davantage intéressé à leur sort. Ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux, pas suffisamment en train d'acquiescer la formation qui leur permettra de trouver un emploi. Il y a des demandes d'emplois qui ne sont pas satisfaites actuellement. Cela peut paraître inimaginable, mais c'est comme cela. L'adéquation des deux nécessités est très délicate à établir. Elle ne peut être résolue que par une formation appropriée, extrêmement pointue, très minutieuse, pour adapter chaque formation. Comme en plus les besoins du travail changent avec les technologies, ceux qui s'occupent de ces choses ont une responsabilité très lourde. Mais ils le font et ils le font bien, indiscutablement. Alors ici, cet afflux d'enfants avec en même temps un plus grand éloignement des lieux où l'emploi se multiplie, car l'emploi se multiplie là où il y a l'industrie. Mais enfin, c'est à partir de l'industrie, qu'en général, les services se développent. Tel n'est pas le cas de la Polynésie. Autrement, on trouverait une très lourde difficulté qui relève à la fois de la compétence de l'Etat et de la compétence du territoire. Il est certain qu'on ne peut pas se contenter des solutions ou des réponses sociales. D'ailleurs elles sont très insatisfaisantes. Vous avez eu raison de remarquer que c'est quand même triste de voir que dans un territoire comme celui-ci, avec sa beauté et même sa plénitude, il y a l'apparition de situations comparables à celles de nos grandes villes, alors qu'il n'y a pas ici de grandes villes. Voilà de grands problèmes pour le gouvernement qui peut lui servir d'élément fondamental de programme pour les années qui viennent.\

QUESTION.- Vous parliez tout à l'heure de l'évolution du statut d'autonomie interne. Je voulais savoir, si selon vous, la justice devait devenir de compétence territoriale ?

- LE PRESIDENT.- Je crois que c'est une conception très classique que de faire de la justice une compétence d'Etat et on la trouve dans tous les bouquins de droit public et je n'ai pas songé à la réviser. Dans mon esprit, il faudrait peut-être que je revienne cela mais je ne prévois pas que la justice puisse devenir l'expression des seuls territoires, ce n'est pas prévu. On peut examiner certains aspects annexes mais en soi, la justice c'est une administration qui doit relever de l'Etat. C'est ce que je pense. Vous avez posé la question, elle mérite examen. Ce n'est pas pour demain matin.\

QUESTION.- J'aurais aimé vous entendre parler sur le Comité économique et social. M. Le Pensec, ministre des DOM TOM, avait l'air assez réticent en ce qui concerne le problème de l'auto-saisine du Comité économique et social. J'aurais aimé connaître votre opinion là-dessus ?

- LE PRESIDENT.- Je partage cette opinion de M. Le Pensec. Dans la mesure, naturellement, où il partage les miennes ! Vous traitez là un sujet sérieux. Je suis obligé de dire que moi-même je m'interroge, il faut regarder cela de plus près.\

QUESTION.- L'Etat est garant de la légalité au titre du statut de 1984. Or le débat politique depuis plusieurs mois, ici, en Polynésie, a dévié devant les tribunaux. Il faut qu'il y ait une décision de justice pour savoir si telle décision est conforme à la loi ou conforme à la Constitution. Or le statut prévoit que c'est à l'Etat de prendre l'initiative en la matière. J'ai bien compris votre pensée quant aux évolutions possibles et souhaitables du statut en matière de compétence nouvelle. Ma question est la suivante : à l'Assemblée nationale l'on va bientôt discuter, précisément, de modifications du statut. Va-t-on anticiper avec la pensée que vous avez exprimée et donner toutes les compétences nouvelles et souhaitables au Territoire et par là-même renforcer le rôle de l'Etat ?

- LE PRESIDENT.- On ne peut pas faire un statut tous les cinq ans. Comme j'ai été longtemps parlementaire, (et que je continue, plus que l'on ne le croit, à m'occuper des affaires publiques !) Je pense qu'on ne peut pas toujours remettre en question les institutions. Ce serait de la bougeotte et ça ferait finalement tourner la tête de tout le monde. J'ai reçu tous les dirigeants notamment de Polynésie, dès 1981 et dès 1982 j'ai pris des dispositions dans ce sens, d'ailleurs cela a abouti en 84.

- Ce que je veux dire, c'est que ce qui a été décidé en 1984, doit vraiment être appliqué jusqu'à ses conséquences extrêmes. Il y a des freins, des lenteurs, ou simplement un manque d'habitude, ce qui est bien normal. Je veux qu'à l'exception des compétences d'Etat dont nous

venons de parler, qui sont inaliénables, même si on peut examiner tel ou tel assouplissement là où c'est nécessaire, que pour tout le reste, la responsabilité territoriale soit une responsabilité entière. Il faut que ce soit vrai. Vous savez que cette loi a été combinée avec les lois de décentralisation, cela a été extrêmement utile. Les débats qui avaient lieu en Martinique, en Guadeloupe, ont changé considérablement de nature - mais il s'agit de départements d'Outre-mer - à partir du moment où la disposition de leurs affaires qui sont très étendues leur a été consentie.\

Ils se sont sentis responsables, même sur le plan international. Vous savez que nous avons pris des dispositions qui permettent à ces ensembles-là d'être représentés dans les négociations. Très récemment, M. le Président du gouvernement de Polynésie a été appelé je crois à se rendre à Wellington. Il sera consulté. Il participera. Il signera et on verra dans le Pacifique Sud que le responsable du gouvernement territorial de Polynésie représente une capacité d'autorité et de représentation équivalente à beaucoup de pays dits indépendants. Et comme le mode de vie ici est quand même un mode de vie très traditionnel même s'il se modernise à grande allure, je crois que la symbiose se passe assez bien. Les dirigeants territoriaux voient leur autorité s'accroître et je veillerai personnellement, les ministres aussi, à ce que cette volonté dans le domaine de la politique internationale entre vraiment dans les faits.

- Mais enfin il ne s'agit pas d'avoir une politique internationale pour la France, dans chaque territoire ou département d'outre-mer, mais cette association très intime me paraît nécessaire parce qu'il y a une connaissance des choses, une autorité naturelle, un besoin d'être consulté et d'être acteur à part entière dans certains actes qui touchent à la vie d'un territoire donné. Cela c'est une très grande satisfaction pour les populations que de se sentir responsables dans des domaines autres que ceux de leur vie quotidienne. Voilà, le partage des fonctions est quand même clair, il n'est pas question de revenir là-dessus. J'espère que le statut produira ses effets, mais il faut qu'il produise tous ses effets, il ne faut pas qu'il y ait de retenues qui seraient contraires à la loi et à l'esprit de la loi, voilà ce que j'entends faire et ce à quoi j'entends veiller, mais pour les statuts prenons notre souffle. Ne commençons déjà pas à avoir cette notion évolutive en permanence qui fait qu'on ne sait jamais exactement à quel endroit du droit on se trouve.\

QUESTION.- Vous avez eu l'occasion durant votre séjour, de visiter nos îles où ce matin, à Rurutu, vous avez assisté à un spectacle grandiose à la grotte de Vitaria, est-ce que vous pensez que sur le territoire tout à été réellement fait pour que le tourisme soit une industrie pleine de ressources. Vous avez vu que les chiffres sont en baisse, qu'en pensez-vous ?

- LE PRESIDENT.- Ce que je sais c'est que sur le plan de la France dans son ensemble, la France est devenue ou redevenue le deuxième pays du monde, derrière les Etats-Unis d'Amérique, et le premier pays d'Europe pour le tourisme. Le ministre du tourisme, précisément, nous donnait ces chiffres tout à l'heure pendant la réunion du Conseil du Pacifique Sud : quarante-trois millions de touristes étrangers sont venus en France l'an dernier, quarante-cinq millions cette année. Donc cet effort national je ne vois pas pourquoi il ne se répercuterait pas ici-même alors que la Polynésie dispose des plus beaux sites et du plus grand attrait. Le tourisme japonais démarre assez lentement, mais j'entendais le ministre du tourisme dire qu'on pensait doubler la mise qui est encore une mise assez faible, peut-être de cinq à dix mille, et qu'on pouvait s'attendre dans un très bref délai, à trente mille et puis peut-être arrivera-t-il un jour où on dira "mais il y en a trop". Je pense que l'équipement hôtelier a besoin d'être renforcé et peut-être modernisé. Il n'y a aucune raison pour que la Polynésie ne soit pas un objectif préférentiel pour les touristes qui cherchent du repos où des loisirs. En tout cas c'est un problème qui préoccupe les membres du gouvernement territorial puisqu'ils m'en ont parlé à diverses reprises. Quelles sont les méthodes qu'ils entendent prendre ? il faut leur poser la question.\